

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2015-0217/DD/SG du 15 décembre 2015 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à Mme Véronique CHENAIL**

NOR : HASX1530994S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,  
Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2015-0039/DP/SG du 2 décembre 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique CHENAIL, secrétaire générale, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

#### Article 2

En cas d'empêchement simultané du président et du directeur, délégation est donnée à Mme Véronique CHENAIL pour signer, au nom du président, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

#### Article 3

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 15 décembre 2015.

*Le directeur,*  
D. MAIGNE